

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 5119

présenté par
Mme Pochon et les membres du groupe Écologiste - NUPES
à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« maîtrisant les dépendances aux importations sur les filières stratégiques pour la souveraineté agricole et alimentaire »

les mots :

« réduisant la dépendance aux importations, notamment d'engrais et de pesticides de synthèse, d'alimentation animale et d'énergie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement précise la nécessité de réduire la dépendance aux importations d'engrais, de pesticides, d'alimentation et d'énergie. En effet, la souveraineté alimentaire ne pourra être atteinte sans a minima une réduction des importations de ces intrants